

*Amendement permettant l'application des dispositions
des deux derniers alinéas de l'article 99 du Règlement*

ART. 42

N° 340

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 novembre 2017

PLFSS POUR 2018 - (N° 387)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 340

présenté par

M. Véran, rapporteur au nom de la commission des affaires sociales

ARTICLE 42

Rédiger ainsi l'alinéa 14 :

« « – le recours à une autre prestation est moins coûteux. » ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de rétablissement des dispositions adoptées par l'Assemblée nationale.